

# VILLE DE SAINT-PIE

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 30, mardi le 16 novembre 2021, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

|                       |  |
|-----------------------|--|
| No de la demande :    | DM 21-15   |
| Nom du requérant :    | Ville de Saint-Pie   |
| Emplacement :         | 70 avenue Saint-François   |
| Objet de la demande : | Autoriser la fermeture sur 3 côtés d'une entrée de sous-sol qui se situe à 1.13 mètre de la ligne latérale au lieu de la norme prescrite de 1.5 mètre. |

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue St-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 22 novembre 2021.

par

Annick Lafontaine  
Greffière